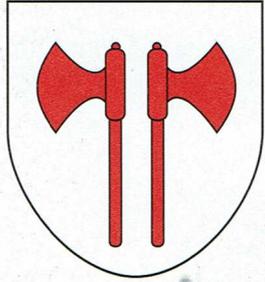


BOURBRIAC



# Boulvriag



*infos*

n° 47



# Annuaire municipal

## MAIRIE - 11 place du Centre

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi matin de 9h à 12h

Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17

mairie.bourbriac@wanadoo.fr

www.bourbriac.fr

## MISSION LOCALE (Mairie) - 2<sup>ème</sup> vendredi du mois

de 9h à 12h + Rendez-vous

Tél. : 02 96 40 17 30

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 2<sup>ème</sup> étage de la mairie

Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 14h à 18h,

le vendredi de 16h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h -

FERMÉE Août et Noël

Tél. : 02 96 43 62 25

cyber.bourbriac@wanadoo.fr

## A.P.I.A.M.H.

Association pour l'Intervention Auprès des Malades et Handicapés

2, pl. du Vally 22200 Guingamp

Perm. : mairie 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous

Tél. : 02 96 44 41 08 - 06 63 80 36 59

## ASSISTANTES SOCIALES : sur rendez-vous en mairie - M.S.A.

Tél. : 02 96 40 10 40

## CENTRE MÉDICO-SOCIAL de Guingamp et Régime général

Tél. : 02 96 40 10 30

En mairie sur rendez-vous

## S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)

1, rue de Tournemine

Bureau ouvert de 13h30 à 17h30 et samedi 8h30 à 12h00

Tél. : 02 96 43 49 28

Fax : 02 96 43 49 29

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 1, rue de Tournemine

Ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél. : 02 96 43 60 11

Fax : 02 96 43 69 98

communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

## DÉCHETTERIE Route du Danouët

Ouverte lundi et vendredi de 13h30 à 18h00

Les mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00

Tél. : 02 96 43 64 91

## GENDARMERIE 17 rue des Menhirs

Ouverture bureau : lundi 8h00 à 12h00 - samedi : 14h00 à 18h00

Tél. : 02 96 43 40 18 ou 17

## SOUS-PRÉFECTURE de Guingamp 34, rue Maréchal Joffre

Tél. : 02 96 40 16 40

Renseignements relatifs aux démarches administratives

Tél. : 08 21 50 30 22

## CONCILIATRICE DE JUSTICE

Tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois

(cf article p.3)

# Tarifs communaux 2011

## CONCESSIONS au cimetière communal

|          |          |
|----------|----------|
| • 30 ans | 117,77 € |
| • 50 ans | 212,74 € |

## CONCESSIONS colombarium

|          |          |
|----------|----------|
| • 15 ans | 192,38 € |
| • plaque | 96,22 €  |

## REDEVANCE ASSAINISSEMENT

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| • par m <sup>3</sup> d'eau consommé | 1.60 € |
|-------------------------------------|--------|

## TAXE DE RACCORDEMENT aux égouts 1 200,00 €

## GARDERIE

|           |   |
|-----------|---|
| > le soir | 0,98 € / heure,<br>payable à la ½ h<br>Tarif minimum 5€/trim. |
|-----------|---|

## CANTINE

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| > enfants maternelles | 2,50 € |
| > enfants primaires   | 2,80 € |
| > adultes             | 5,81 € |

## BIBLIOTHÈQUE

|                      |         |
|----------------------|---------|
| > tarifs individuels | 10,00 € |
| > tarifs familiales  | 15,00 € |

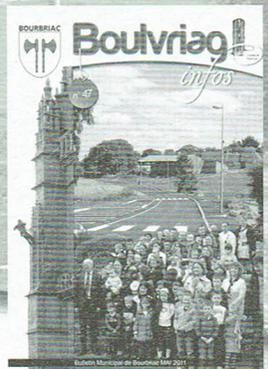
# Salle des forges 2011

|  | LOCALES | EXT.   |
|--|---------|--------|
| BALS -FEST DEIZ- FEST NOZ              | 280,75  | 425,16 |
| 1 REPAS AVEC CUISINE                   | 373,54  | 463,99 |
| 2 REPAS AVEC CUISINE                   | 462,25  | 580,00 |
| 1 WEED-END AVEC CUISINE                | 578,24  | 647,27 |
| GRANDE SALLE SANS CUISINE POUR BUFFET  | 280,75  | 301,60 |
| GRANDE SALLE SANS CUIS. ASSEMBLÉE-CONG | 231,44  | 280,75 |
| PETITE SALLE RÉUNION                   | Gratuit | 71,65  |
| PETITE SALLE SANS CUIS. POUR BUFFET    | 92,80   | 139,77 |
| ARBRE DE NOËL GRANDE SALLE             | Gratuit | 139,77 |
| SÉANCES CULTURELLES AVEC ENTRÉES       |         |        |
| PAYANTES GRANDE SALLE                  | 139,77  | 231,44 |
| GRANDE SALLE AVEC LOTO                 | 280,75  | 301,60 |
| CONCERT                                | 718,06  |        |
| RÉVEILLON DANSANT                      | 580,00  |        |
| FEST NOZ DE FIN D'ANNÉE                | 425,16  |        |
| MARCHANDS AMBULANTS SANS ÉLECTRICITÉ   | 23,22   | 32,47  |
| SALLE COMMUNALE ST HOUARNEAU           | 90,98   |        |

Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location. (cf.Planning p24)

# Sommaire

|  |               |
|--|---------------|
| Informations<br>Annuaire<br>Municipal<br>Tarifs<br>communaux | 2             |
| Edito<br>Le mot<br>du sénateur<br>maire                      | 3             |
| Etat Civil 2010<br>Naissances<br>Mariages<br>Décès           | 4             |
| Conseils<br>municipaux                                       | 6             |
| Association  | 11            |
| Plan<br>Centre Bourg   | 12            |
| l'Ehp ad   | 14            |
| Suite<br>Conseil<br>Municipaux                               | 15<br>à<br>19 |
| Infos  | 20            |
| Budget   | 22            |
| Planning Salle<br>des Forges                                 | 24            |



Un budget ce sont des chiffres et des projets mais aussi un contexte. Sur ce dernier point nous constatons que les dotations de l'Etat (50% des recettes) ne progressent plus : en moyenne 1% par an sur les trois dernières années, soit moins que l'inflation. D'autres recettes ont fortement chuté, les droits de mutation qui étaient de 75 000 € en 2008 sont retombés à 44 000 € en 2010. Le Conseil général, partenaire important des communes, lui-même sous contrainte budgétaire forte, devient à juste raison plus sélectif dans son soutien qui passe désormais par les contrats de territoire.

Ces quelques exemples illustrent bien la situation actuelle des collectivités locales qui conduit à être vigilant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, et c'est ce que nous faisons.

Notre gestion prudentielle permet d'envisager cette année 2011 un budget d'investissement élevé, d'un montant de 2 534 536 €.

On trouvera dans ce programme les grands projets annoncés : aménagement de la place du bourg, de plusieurs bâtiments communaux, du futur lotissement de Koz Kastell, etc... Quelques-uns de ceux-ci s'étendront sur deux années. Nous sommes donc au cœur de l'action de cette mandature. Enfin, le Conseil municipal, prenant en compte nos capacités d'emprunt a fait le choix d'y recourir et de maintenir inchangés les taux d'imposition à leur niveau actuel.

Vigilance dans la gestion et ambition réelle et raisonnable dans les réalisations, tel est le sens du Budget primitif 2011.

**Le Sénateur-Maire  
Yannick BOTREL**

**RÉDACTION**  
*Commission  
Information et  
Communication de  
l'équipe municipale  
de Bourbriac*

**CONCEPTION  
& IMPRESSION**  
*Roudenn Grafik  
Z.I. de Bellevue  
BP 10129  
22201 GUINGAMP  
Tél. : 02 96 119 700*

## Conciliation de justice

Madame LE BRETON, Conciliateur de Justice, est présente en Mairie de BOURBRIAC chaque premier jeudi après-midi du mois de 13h30 à 17h et reçoit sur rendez-vous. Cette permanence s'adresse aux personnes domiciliées sur le canton de Bourbriac. Le conciliateur intervient dans les conflits ou différends entre les personnes ou entre une personne et un organisme privé, afin de tenter de rechercher une solution amiable au litige et éviter ainsi une action éventuelle en justice.

**L'intervention du conciliateur est gratuite.**

*Pour prendre rendez-vous :*

**téléphoner à la mairie de BOURBRIAC : 02 96 43 40 21.**

## Naissances



**LE NÉVEZ Valentin Logan Yves  
Guy**  
LE NÉVEZ Stéphane  
& MORDELET Karen Marie Sophie  
ROUTE DE KÉRIEN

**PASQUET Antoine Iffig**  
PASQUET Lionel  
& MÉNOU Magalie  
REST KOAT MEN

**LE GUYADER Nathan, Jean,  
François**  
LE GUYADER Eric, Jean, Yves  
& LE GALL Lydia  
32 RUE DES MENHIRS

**BRUNOT Gwendall Serge Jean  
Joseph**  
BRUNOT Christophe  
& PERENNES Vanessa Marie  
47, RUE HENT GARENN

**FERNANDES Lanna Ciarra Lou-  
Anna**  
FERNANDES MOREIRA Alexandre  
& DAMAMME Emmanuelle Virginie  
Aurore  
KERGUISSEC

**BALLOUARD Linas, Emmanuel**  
BALLOUARD Jean-Noël, Pierre,  
Yves  
& BENIUSYTÉ Kristina  
KOAT LIOU KERICHENOU

**MILBEAU Léane**  
MILBEAU Gilles  
& LE COUSTER Nathalie  
10, LOTISSEMENT PEN AR HOAT

**GUYON Ayleen**  
GUYON Jérôme  
& GUILLOU Réjane  
KERIOU LANGOAT

**DOLO Louis Alain Christian**  
DOLO Guillaume  
& PHILIPPE Angélique Joséphine  
32 D RUE DE GOAS AR MOGN

**HERVÉ Alonn Philippe jean  
Claude**  
HERVÉ Olivier François yves Louis  
& LE TIEC Angélique  
KERGOUAN

**JOUAN Victoire, Céline**  
JOUAN Thierry & FEUVRIER Anne  
32 TER RUE DE GOAS AR MOGN

**PHAM Hai Ly**  
PHAM André, Van Thanh  
& BELLANGER Morgane  
LA VILLENEUVE CITÉ

**LE CLEC'H Kelya Muriel Solenn**  
LE CLEC'H Cyrille  
& ROBIN Christelle Eloïse Lydie  
3, RUE DES MENHIRS

**GUILLERM Clara**  
GUILLERM Romain  
& DURO Emilie  
RESTIGOU

**PRIGENT Alicia**  
PRIGENT Gilbert & HERVE Aurélie  
KERLO VRAZ

**POULIQUEN Nathan, François,  
Alain**  
POULIQUEN Stéphane  
& MORIN Séverine, Jacqueline,  
Germaine  
ROUTE DE KOAT LIOU

**HENAFF Alban**  
HENAFF Pascal, Robert  
& LE CONTELLEC Catherine,  
Anne, Françoise  
GUERZANGUERIT

**LE JEHAN Lorik**  
LE JEHAN Anthony  
& DALMAR Magalie  
2, RUE DE GOAS AR MOGN

**KERICHARD LHOSTIS Taïs**  
KERICHARD Florian  
& LHOSTIS Angharad Mewen  
LE BOD

**BRON- SAÏDATOU Dacine  
Amandine**  
SAÏDATOU Jaloud  
& BRON Florence Marie-Louise  
23, RUE DU TUMULUS

**GUILCHER Noé**  
GUILCHER Didier  
& OLLIVIER Gwénaëlle Marie  
Léontine  
KERLO VRAS

**ORAIN - - RODRIGUES Tiago  
Patrick Marco Kévin**  
RODRIGUES Jesson Jean-Yves  
Armando  
4J, RUE DU TUMULUS

**CLÉMENT Tom**  
CLÉMENT Thierry Roger Michel &  
RIOU Fabienne  
RESTANCORNOU

**BECAM Maël Robert**  
BECAM Christophe & TAYLOR  
Mathilde Francis Sarah Pascale  
KOAT NEGARET

**LARMET Lilou Martine Mireille**  
LARMET Yohann & ROBERT  
Christelle  
6, LOTISSEMENT DU COURJOU

**RANNOU Evan**  
RANNOU Cédric & HENRY Mélissa  
KERLEC

**MOAL Eline**  
MOAL Jean-Luc & MADIOT  
Stéphanie, Rolande, Huguette  
PEN AR VERN

**LE CAËR Pauline Emilie**  
LE CAËR Pascal Marcel Emmanuel  
& LE MEN Guylaine  
REST VIAN

**MENEC - GAUTIER Hugo**  
MENEC Gilles & GAUTIER Mélanie  
SAINT HOUARNEAU

## Mariages

**DEQUIROT Christophe & LANCIEN Marie Bénédicte**  
KERGOUAN

**LEMONNIER Pierre André Marie & BOURGÈS Véronique**  
Lucienne Marie Simone  
ROUTE DE KÉRIEN

**TRÉMEL Fabien Jacky & MAHE Sophie**  
1, BOD DERFF (GURUNHUEL)

**ROUSSIAU Lionel Alexis Louis & SCOLAN Pauline**  
18, rue Mathurin Meheus  
(CAVAN)

**BERNARD David & LE NEINDRE Virginie**  
2, KERBRAT (MAËL-PESTIVIEN)

**PRIGENT Jean-Luc & NICOL Sonia**  
15, LOTISSEMENT DU COURJOU

**GAUDE Willy & Séverine LE HEGARAT**  
9, LOTISSEMENT DU COURJOU

**DA RÉ Marc François Jules & GAGGIO Chantal Paulette**  
14, LOTISSEMENT DE KOAT LIOU

**LE COCQUEN Florent & MOISAN Céline Anne Marie**  
PORS GOURIOU

**BLONDEL Jean Luc & CONAN Yvette Marie**  
Joséphine  
8, VILLAGE DE KERULIOU

## Décès

**LE MOEL Jean Marie**  
LA VILLENEUVE

**MAHÉ Germaine Marie**  
Thérèse, veuve JOUAN  
FOYER LOGEMENTS

**BOTREL Geneviève, veuve GUILLAUME**  
FOYER LOGEMENTS

**RANNOU Jean**  
KERLEC

**BOURGÈS Louis Yves Marie**  
COSQUER LANNIOU

**LE NEINDRE Patrick**  
CROAZ MEZ AN OTEN

**ROPARS Roger Francis**  
19, HENT GARENN

**GUILLOU Jean**  
FOYER LOGEMENTS

**CLECH Rémond François Marie**  
PENKER DISKAY

**MAHÉ Gildas Yves Marie**  
16, RUE DU TUMULUS

**LE SEC'H Marie Madeleine,**  
veuve de Jean François  
**ANTOINE**  
FOYER LOGEMENTS

**LE BÉCHEC Yves Marie Jean**  
Jacques  
29, RUE DU TUMULUS

**JOUAN Yves, Marie**  
LA CROIX DU GARNEL

**RECEVEAUX Alain Yvon**  
Fernand  
5, KOAT LIOU

**PRIGENT Laurent**  
11, RUE DES MENHIRS

**BIZIEN Germain Alexandre Mari**  
FOYER LOGEMENTS

**COUSTER Alice Marie**  
Madeleine,  
née TROVEL  
KERLO VRAZ

**LE MEN Yvonne, veuve LE BIZEC**  
FOYER LOGEMENTS

**BONIN Gisèle Jacqueline,**  
épouse KIEHL  
65, RUE DE GOAS AR MOGN

**LE FAUCHEUR Théophile Marie**  
COSQUER DANOUËT

**DARRIEUMERLOU David**  
Marcel Selso  
RESTIGOU

**GODEST Yves Foyer**  
LOGEMENTS

**LE BIHANNIC Paul Marie**  
Célestin  
LOTISSEMENT DE KERGUS

**SAVEAN Yves, Marie**  
LES FORGES

**SIMON Yvonne Marie Thérèse,**  
veuve ROUÉ  
25, RUE D'AVAUGOUR

**LE FLOUR François, Marie**  
Joseph  
26, RUE DU TÉLÉGRAPHE

**SIMON Marie, Yvette, Germaine**  
(veuve GUILLOU)  
KERJOLY

**MERRIEN Aimé Jean Marie**  
14, PORS GOURIOU

**MARION François**  
FOYER LOGEMENTS

**CARRETTE Jean François**  
Pascal  
LE DANOUËT

**DUGAY Bernard Henri Théodore**  
41, RUE DE L'ARMOR

**TAYLOR Francine Georgette**  
Blanche  
1, RUE D'AVAUGOUR

**LEBRETON Yann**  
34, RUE DU TÉLÉGRAPHE

**LE LAY Isaac**  
CRECH VIAN

**LE GROUYER Ernest Marie**  
16 RUE DE L'ARMOR

# Compte rendu de la réunion du 19 février 2010

## HOMMAGE À M. LOUIS BOURGES

M. Yannick BOTREL rend hommage à M. Louis BOURGES, ancien maire et conseiller général récemment décédé, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à sa mémoire.

## ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de renouveler le transmetteur à la station de pompage conformément au devis présenté par la SAUR pour un montant T.T. C de 1 979.89 €.

## REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX.

Le Maire informe l'assemblée que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée en décembre 2006, dont le dispositif des redevances est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a modifié le mode de détermination des taux applicables sur les factures d'eau.

Le nouveau dispositif, mis en place s'applique désormais à l'ensemble des habitants du bassin quelle que soit l'importance de la Population de la commune.

Il instaure deux redevances :

- ➔ une **redevance pour pollution domestique** perçue auprès de l'exploitant du service de distribution d'eau potable dont l'assiette est le volume d'eau facturé aux abonnés du service,
- ➔ une **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** perçue auprès de l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance assainissement, et dont l'assiette est le volume

d'eau retenu pour le calcul de la redevance d'assainissement.

Pour 2010, le taux de cette redevance sera de 0.180 € par m<sup>3</sup> d'eau.

La décision définitive sera prise lors de l'élaboration du budget primitif.

## PARTICIPATION AU RASED

Le Maire fait part à l'assemblée que la Commune de Belle Isle en Terre qui finance les activités du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) demande aux communes concernées une participation financière pour les frais de fonctionnement.

BOURBRIAC est sollicitée pour un montant de 228 € qui viendra en déduction de la subvention versée au RASED de BOURBRIAC.

**Avance subvention école St-Briac.** Le Conseil Municipal accepte le versement d'un acompte de 5 500 € au titre de la participation communale au fonctionnement de l'école Saint Briac pour l'année 2010.

## APPROBATION MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification simplifiée décidée par délibération du 30 Septembre porte sur la réécriture de certaines dispositions du règlement :

- ➔ prendre en considération la nouvelle rédaction du code l'urbanisme issue de la réforme des autorisations d'urbanisme,
- ➔ modifier la rédaction de l'ensemble des articles 11 de manière à autoriser une architecture contemporaine

aujourd'hui difficile à mettre en œuvre,

- ➔ lever les ambiguïtés se rapportant à la hauteur des constructions,
- ➔ Préciser les dispositions différentes qui peuvent être admises pour l'extension des constructions existantes.

L'enquête publique s'est tenue en Mairie du 2 Novembre au 3 Décembre 2009.

M. Emile BOULET, Commissaire-enquêteur a remis ses conclusions et a émis un avis favorable à la modification envisagée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

## APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification simplifiée envisagée a pour objet de corriger 5 erreurs matérielles, lesquelles correspondent à un classement en zone A de propriétés bâties non liées à l'activité agricole. Or les dispositions de l'article r.123-7 du code de l'Urbanisme signalent que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

En définitive, ces propriétés bâties (St Huarneau, Kerleign, St Jude, Keranroué, le Golodic Bihan) qui ne dépendaient pas de l'activité agricole à la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme doivent être reclassées en zone Nh.

Le Maire rappelle qu'une concertation relative à la mo-

dification simplifiée du P.L.U s'est tenue à la Mairie de BOURBRIAC du 9 Novembre au 9 Décembre 2009.

Il informe ensuite qu'aucune observation n'a été portée au registre ouvert à cet effet durant la concertation.

Après en en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ➔ tire le bilan de la concertation,
- ➔ décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

➔ dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-35 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

#### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2010

Le Conseil Municipal :

- ➔ décide de majorer de 2 % les tarifs 2009,
- ➔ adopte les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> Avril 2010 à la cantine scolaire

municipale :

- enfants (*primaire*) ....2.75 €
- enfants (*maternelle*) 2.46 €
- adultes .....5.48 €

#### ACQUISITION DE MATÉRIEL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un désherbeur à eau chaude auprès de RENNES MOTOCULTURE conformément au devis présenté pour la somme de 19 891.30 € H.T soit 23 790.00 TTC, et de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau.

## Compte rendu de la réunion du 9 avril 2010

### ASSAINISSEMENT Redevance pour modernisation des réseaux

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée en décembre 2006, dont le dispositif des redevances est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a modifié le mode de détermination des taux applicables sur les factures d'eau en instaurant une **redevance pour modernisation des réseaux de collecte** perçue auprès de l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance assainissement, et dont l'assiette est le volume d'eau retenu pour le calcul de la redevance d'assainissement.

Pour 2010, le taux de cette redevance sera de 0.180 € par m<sup>3</sup> d'eau.

- ➔ la taxe d'assainissement pour 2010 est ainsi fixée à 1.56 € + 0.180 € = 1.74 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

### AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Pont Jilez, des avenants au marché avec l'entreprise SATP de SAINT DONAN s'avèrent nécessaires pour un montant de 5 343.73 € TTC.

- ➔ travaux supplémentaires sur les réseaux d'eaux usées, téléphone et basse tension.
- ➔ le reprofilage de la voirie

Le montant du marché de S.A.T.P. est ainsi porté à 151 605.50 € H.T soit 181 320.18 € TTC.

### AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS DE ROUDOUÉ

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement proposé par le cabinet AT OUEST et d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres en vue d'attribuer les travaux dans le cadre d'une

procédure adaptée :

- ➔ lot N°1 : Terrassement, voies et réseaux (tranche ferme et tranche conditionnelle)
- ➔ lot N°2 : Aménagement paysager (tranche ferme et tranche conditionnelle)
- ➔ lot N°3 : Jeux
- ➔ lot N°4 : piste de Skate

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION (A.T.E.S.AT)

Le Conseil Municipal décide de confier la mission d'A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor.

### CONVENTION MISE À DISPOSITION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE

## AÉRÉ DU MOIS DE JUILLET 2010

Le bâtiment de Roudoué étant indisponible le Conseil Municipal accepte de mettre les locaux de l'école maternelle à la disposition de la Communauté des Communes de Bourbriac pour les activités du Centre aéré du 5 au 30 Juillet 2010.

## TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ À LA MAIRIE

le Conseil Municipal décide :

- le remplacement de 4 fenêtres de toit,
- les réparations sur la toiture zinc sur le hall et la cage d'escalier, et de confier à l'entreprise GAUTIER le chantier pour un montant de travaux de 3 173 € auquel s'ajoutera le coût de la recherche de fuite et la réparation sur la terrasse au tarif horaire de 42 € H.T.

## RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

Le permis de construire a été accordé le 23 Mars 2010.

Le cabinet d'architecte de M. Charles GEFFROY de CAVAN avait estimé le projet à 436 200 € H.T.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans la Presse le 9 février 2010 en vue d'attribuer les marchés de travaux dans le cadre de la procédure adaptée :

### Désignation des lots :

- Lot 1  
gros oeuvre, maçonnerie, VRD, terrassement
- Lot 2  
charpente, ossature
- Lot 3  
couverture, étanchéité, bardage, zinc
- Lot 4  
menuiserie, aluminium
- Lot 5  
menuiseries intérieures bois,
- Lot 6  
isolation, plâtrerie, cloisons

sèches

➤ Lot 7

faux plafonds

➤ Lot 8

revêtements de sols, carrelage

➤ Lot 9

peinture nettoyage

➤ Lot 10

électricité

➤ Lot 11

ventilation

➤ Lot 12

plomberie, sanitaires

➤ Lot 13

chauffage, gaz

➤ Lot 14

serrurerie

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mars 2010 pour ouvrir les plis déposés par les différentes entreprises.

Le cabinet d'architecte a vérifié et analysé les offres et négocié avec les entreprises. Il rendra compte aux membres de la commission d'appel d'offres lors de la réunion prévue le vendredi 16 Avril 2010 à 11 heures à la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les travaux d'extension et de réaménagement de la Salle des Forges ainsi que toutes les pièces s'y référant.

## POSE DE STORES À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide de faire installer des stores dans la classe de «*petite section*» de l'école maternelle, par l'entreprise DUNET Stores pour un montant TTC de 686.92€.

## CESSION DE TERRAIN : ASSISE DU COLLÈGE

Le Maire informe que le Collège «*Jules Ferry*» a été construit sur un terrain communal.

Dans le cadre du transfert de propriété au Conseil Général, une visite a été organisée sur

place pour faire le point sur les emprises foncières en tenant compte des besoins actuels et à venir du collège.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de céder l'emprise foncière du collège et son transfert de propriété au Conseil Général : la cession sera gratuite mais tous les frais liés à cette cession seront supportés par le Conseil Général.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. DELVAL RECEVEUR

**Commune – Cantine – Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel KERAVIS.

Considérant la régularité des opérations ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Déclare* que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

**Commune – Cantine – Assainissement -**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel KERAVIS, délibérant

sur les comptes administratifs de l'exercice 2008, dressés par M. Yannick BOTREL, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice

considéré et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du Receveur.

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 closes.

#### **ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le section de fonctionnement cumulé 2009 au budget annuel ASSAINISSEMENT présente un déficit de 12 226.30 €.

#### **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Monsieur le Maire expose

à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement cumulé 2009 au budget annuel PRINCIPAL de la COMMUNE est de 397 381.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent à la section d'investissement.

#### **TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2010, sans augmentation par rapport à 2009, comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.84 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 68.43 %
- Taxe professionnelle : 13.40 %

#### **BUDGETS PRIMITIFS 2010**

Après en avoir délibéré, le

Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2010 :

#### **BUDGET COMMUNE**

La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 972 964 €.

La section d'investissement est équilibrée à 2 270 200,37 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

La section de Fonctionnement s'équilibre à 133 786.34 €.

La section d'Investissement s'équilibre à 233 703.81 €

#### **BUDGET CANTINE**

La section de Fonctionnement s'équilibre à 134 380 €.

## Compte rendu de la réunion du 27 mai 2010

#### **RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire expose que la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 Décembre 2000 modifiée par la Loi Urbanisme Habitat du 2 Juillet 2003 a introduit une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure, prévue à l'article L 123.13 du code de l'Urbanisme, est possible lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou tout autre collectivité. La révision simplifiée est également mise en œuvre pour la régularisation d'un projet qui ne porte pas atteinte à

l'économie générale du P.L.U. La réalisation de l'aménagement du secteur de Koz Kastell satisfait aux conditions de la procédure dans la mesure où l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUs et la modification de zonage de la zone N présentent un intérêt général pour la commune et ne remettent pas en cause l'économie du P.L.U actuel. Cette révision simplifiée sera soumise à enquête publique.

#### **AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS DE ROUDOUE**

Le Conseil Municipal, décide de confier les travaux :

##### ➤ Lot 1

V.R.D. à l'entreprise HELARY pour un montant H.T de : 214 535.50 €

tranche ferme : option 1 ( bicouche beige) = 79 799.30 €

tranche conditionnelle :

option 3 (enrobé beige) = 134 736.20 €

##### ➤ Lot 2

Aménagement paysager à l'entreprise SPARFEL pour 37 055.50 €

tranche ferme : = 24 451.52 €  
tranche conditionnelle = 2 603.98 €

##### ➤ Lot 4

Skate : 3R FACTORY = 23 270 €  
• de différer sa décision concernant le lot N°3 (mobilier), une commission se réunira pour étudier les différentes propositions et se déplacera pour visiter des installations réalisées.

#### **RUE DE PONT-JILEZ**

Dans le cadre des travaux

d'aménagement de la Rue de Pont Jilez, la réalisation d'un îlot directionnel s'avère nécessaire pour renforcer la sécurité au niveau de l'intersection de la dite Rue et la Rue d'Avau-gour sont confiés à l'entreprise SATP pour un montant de 2 284.36 € TTC.

### PEINTURES ROUTIÈRES ET MARQUAGES AU SOL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise ARMOR TRAÇAGE PEINTURE d'Yffiniac pour un montant T.T.C. de 2 632.26 €.

### EGLISE – REPRISE DES CHEVRONNIÈRES

Lors de la réalisation des travaux sur l'église, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires sur l'Eglise ; Il s'agit de la reprise des chevronnières.

L'édifice étant classé au titre des monuments historiques, une subvention de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC peut être allouée pour ces travaux pour 1 700 € (50% du montant H.T des travaux : 3 382.14 € ) Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à la SARL KERAMBRUN conformément au devis présenté pour un montant de 4 048.63 € TTC et de solliciter l'aide de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne).

### MISE AUX NORMES - ASCENSEUR DE LA MAIRIE.

Le Maire informe que dans le cadre la mise en conformité avec la loi urbanisme et habitat (loi SAE), des travaux doivent être réalisés sur l'ascenseur de la Mairie.

La Société Thyssenkrupp Ascenseurs qui assure la maintenance de l'installation a chiffré à 1 459 € H.T les travaux à réaliser avant le 31 Décembre

2010 et à 1 918 € H.T. les travaux à réaliser avant le 3 juillet 2013.

### CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2015 DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général a mis en oeuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoires que les communes et communautés d'agglomérations et de communes sont invitées à élaborer avec le Conseil Général.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes établissent de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles souhaitent programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%).

Pour ce faire, le Conseil Général affecte à chaque Territoire une enveloppe financière particulière. A ce titre, le territoire de BOURBRIAC bénéficie d'une enveloppe de 1 203 114 €, dont la gestion pourra être revue à l'occasion de la clause de revoyure de fin 2012 au vu d'un bilan d'exécution.

Le Comité de Pilotage, associant notamment les maires, le Président de la Communauté et le(s) conseiller(s) général(aux) du Territoire, s'est réuni à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois pour déterminer les thématiques prioritaires et arrêter la liste des projets constitutifs du Contrat. Après concertation avec le Conseil Général, le projet de contrat a été approuvé mutuellement.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ➔ d'approuver les opérations communales inscrites au Contrat
- ➔ de valider l'ensemble du pro-

jet de Contrat de Territoires présenté par M. le Maire

- ➔ d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de Territoires (2010-2015) avec le Conseil Général.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE JOURNÉES DE PRÉVENTION.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 € à la Caisse locale de GROUPAMA pour l'organisation de ces 2 journées de prévention à l'attention des élèves des écoles de BOURBRIAC.

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Jérôme MORCEL d'effectuer un apprentissage au sein du service espaces verts de la commune de Bourbriac afin de préparer un CAPA entretien de l'Espace Rural.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage entre la Commune et M Jérôme MORCEL.

### ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Le Conseil Municipal décide d'acquérir

- ➔ un gyrobroyeur à lames rotatives auprès d'ESPACE EMERAUDE pour 1 737.79 €. T.T.C.
- ➔ une paire de buts de Hand Ball auprès de la Société NATHIS pour 1 393.34 € TTC.

### SYNDICAT DE KÉRAUFFRÉDOU REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ

Ne pouvant, pour raisons professionnelles, assister aux réunions du Comité Syndical, M. Christophe TANGUY sera remplacé par M. Yannick BOTREL comme délégué pour siéger au Syndicat de Kérauffrédou.

## Club des cheveux d'argent

**C**réée en 1974 par un groupe de bénévoles, l'association, sous l'impulsion des responsables successifs prend rapidement de l'ampleur pour atteindre 280 adhérents dans les années 90.

Le rôle de l'équipe dirigeante est bien sûr de développer les rencontres, favoriser le contact entre les adhérents, essayer de créer des liens d'amitié entre tous et d'œuvrer afin que nos différentes activités se déroulent dans un bon esprit de convivialité.

### Nos différentes activités :

Réunions tous les mardis après-midi pour les cartes, boules et autres jeux de société ; gymnastique le mardi à 17h30, marche le jeudi à 14h00 (départ de la place du centre) ; sorties d'une journée ; nombreux concours de cartes, boules, lotos, buffets ; petits repas dans notre Salle (Rue de l'Argoat) ou à la salle de la Vallée des Forges, pour les repas plus importants.

Pour le financement de ces différentes manifestations le club organise 4 bals à la salle des Forges

Hélas, le club vieillit et depuis le début des années 2000, la baisse du nombre d'adhérents s'accroît, «195 en 2010». Les nouveaux retraités peinent à venir nous rejoindre. Les loisirs évoluent et sans doute ont-ils d'autres occupations. Mais sachez que nous sommes ouverts à toutes propositions et nous aimerions avoir votre point de vue. N'hésitez pas à venir nous rendre visite, apportez-nous de nouvelles idées et nous les étudierons ensemble.

Pour tous renseignements : Les mardis de 14h00 à 18h00, salle des anciens, rue de l'Argoat.

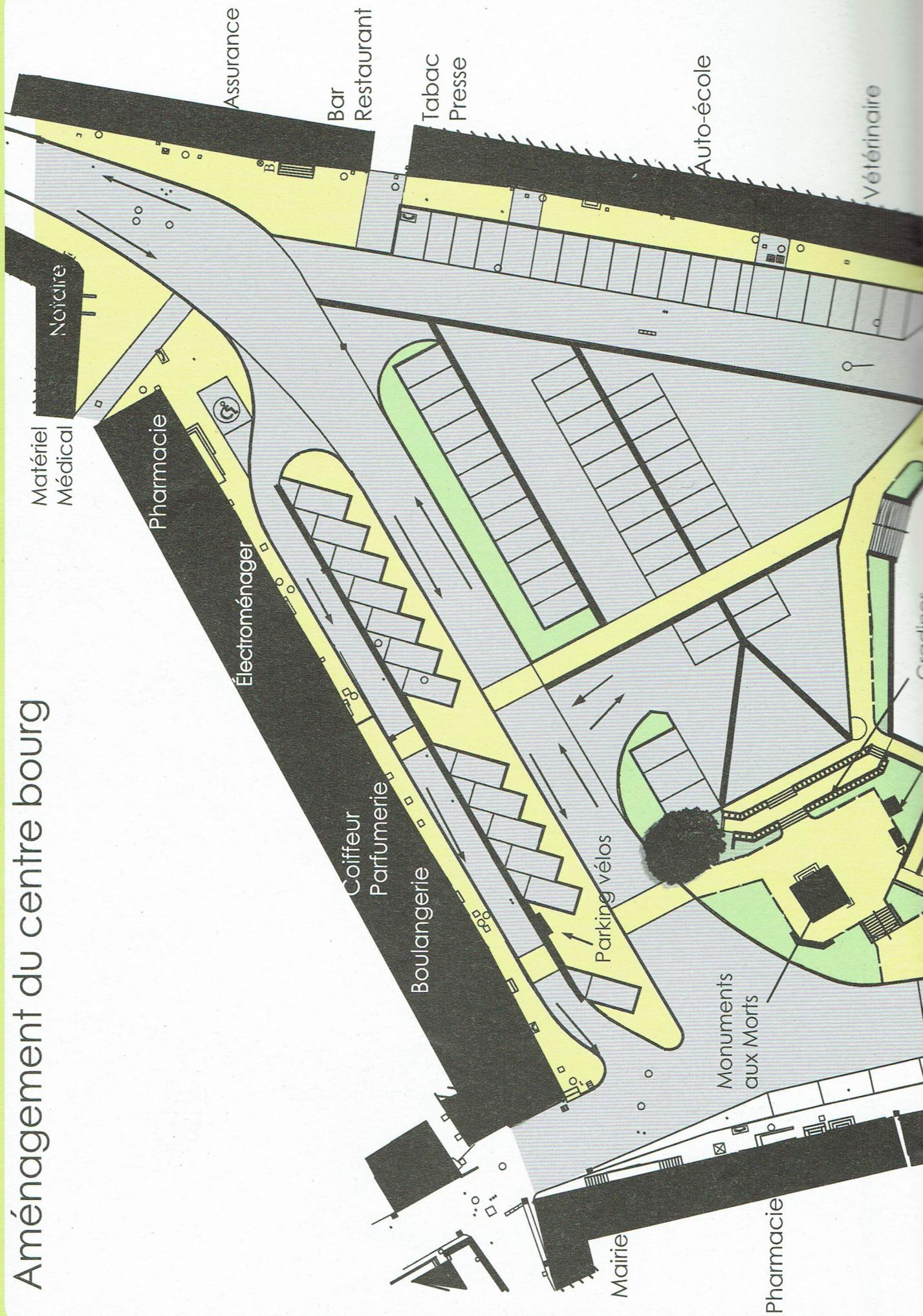
Le Bureau de l'Association

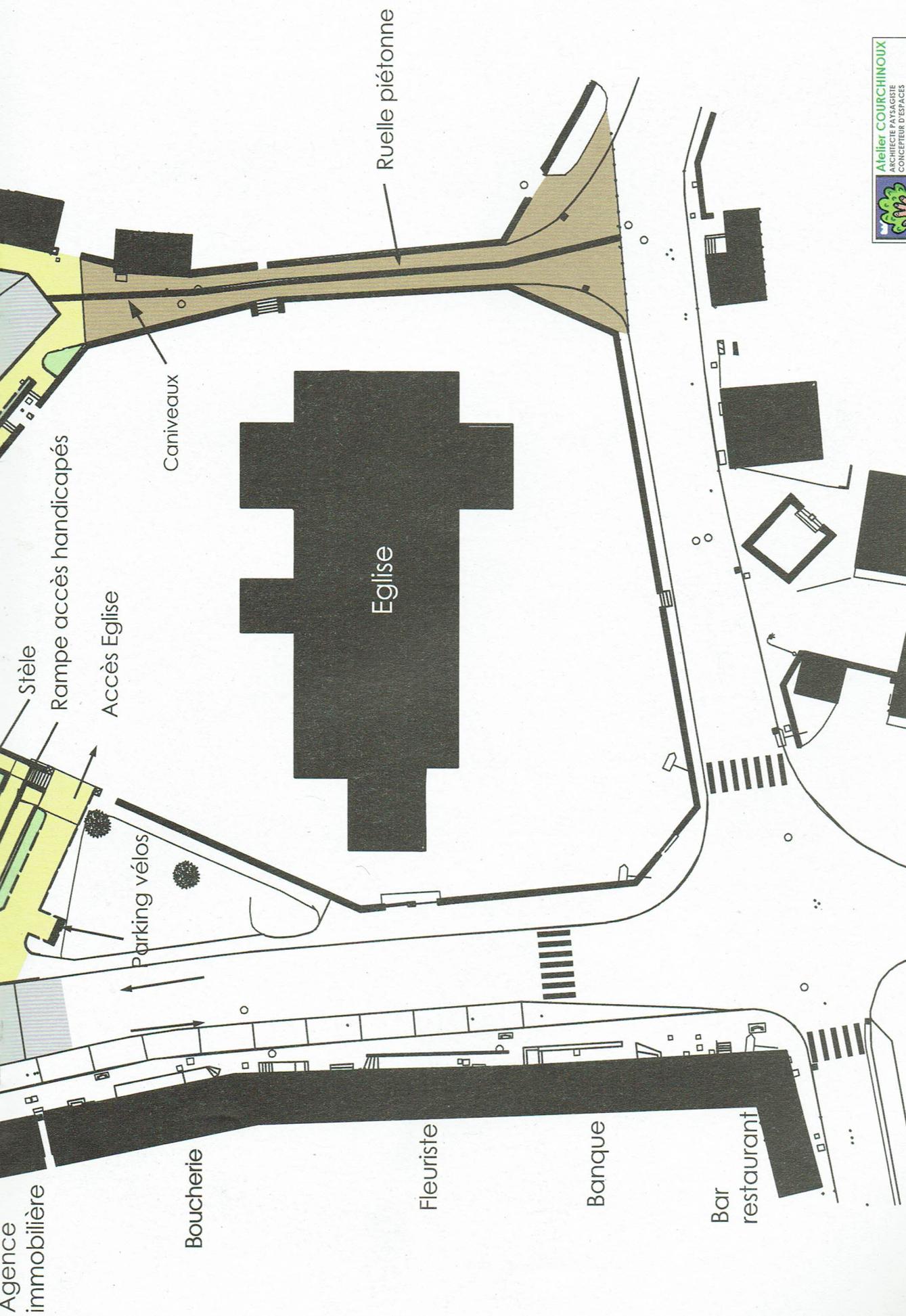
### CONTACT

**Le Jan Gilbert**  
Tél. 02 96 43 41 02



# Aménagement du centre bourg





**Atelier COURCHINOUX**  
 ARCHITECTE PAYSAGISTE  
 CONCEPTEUR D'ESPACES  
 4 rue du Hologne - 56 120 JOSSELIN  
 Tél: 02 97 29 37 46 - Fax: 02 97 29 34 16  
 www.atelier-courchinox.fr



## Les animations à l'EHPAD de Koat Liou

**D**es animations ont lieu dans l'établissement tous les jours. Elles favorisent les rencontres, distraient les résidents et maintiennent l'autonomie. Elles s'inscrivent dans une démarche participative des personnels et des personnes âgées. Cet échange a lieu dans un espace convivial et très clair.

Il est proposé des activités tels que l'atelier mémoire, des lotos, de la gymnastique douce, du chant, des ateliers esthétiques.

Une fois tous les deux mois nous fêtons les anniversaires.

Une fois par mois il y a une fabrication de gâteaux.

L'établissement accueille aussi des intervenants extérieurs (chorales, chanteurs, danseurs, expositions). Nous pouvons aussi proposer des sorties.

Enfin, il existe une boutique au sein de l'ehpad ouverte une fois par semaine.

On y trouve les produits de première nécessité ainsi que des friandises.



## JURÉS D'ASSISES

Ont été tirés au sort pour constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises des Côtes d'Armor pour l'année 2011 :

- GROSSIN Xavier, né le 30 Mai 1966 à NANTES (44) domicilié à BOURBRIAC «*Le Golledic*»
- GESTIN Johann, né le 3 février 1980 à PABU (22) domicilié à BOURBRIAC «*Ty Glaz*»
- NOEL Cyrille, né le 27 août 1972 à DRAVEIL (91) domicilié à BOURBRIAC «*Rue d'Avaugour*»
- PASSART Philippe, né le 31 décembre 1971 à MACHECOUL (44), domicilié à BOURBRIAC «*Restancornou*»
- TISSARD - DULEY Ray-

monde, née le 17 Octobre 1954 à SAINT BRIEUC (22) domiciliée à BOURBRIAC «*Logoray*»

- GOIGNARD - JULOU Laëtitia née le 19 mars 1980 à LE MANS (72) Domiciliée à BOURBRIAC «*Kerleign*»

## Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2010

### AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS DE ROUDOUÉ ATTRIBUTION DU MARCHÉ LOT N°3 - MOBILIER

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot N°3 (mobilier) à la Société VITALKO conformément à sa proposition pour un montant de 51 051.72 € H.T soit 61 057.86 € T.T.C.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'éclairage public des voies de l'aire de Jeux et de loisirs de Roudoué présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 32 000 € et aux conditions définies dans la convention «*Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence*»

### RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE ROUDOUÉ MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE.

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration des bâtiments de Roudoué à la SARL BOUGET YANKOWSKI pour un montant de 36 519 € H.T soit 43 676.72 € T.T.C.

### RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE ROUDOUÉ

### MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE MISSION S.P.S.

Après consultation des différentes sociétés, le conseil municipal décide, de retenir :

- Mission Contrôle technique : l'offre de la société APAVE pour un montant de 3 528.20 € T.T.C.
- Mission S.P.S. : l'offre de la société FB Conseil pour un montant de 1 505 € T.T.C. Salle des Forges.

### AVENANT CONTRAT MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle que la mission de Maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe composée de la SARL Charles GEFFROY, Architecte et la SARL A.T.E.C Ingénierie (BET Fluides) pour un marché de 33 750 € H.T. correspondant à 9 % de l'enveloppe prévisionnelle de 375 000 €.

Au stade de l'APD, l'estimation des travaux étant de 465 000 € H.T, pour tenir compte du remplacement de la chaufferie existante, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est proposé pour fixer la nouvelle rémunération.

**Estimation des travaux :** 465 000 € H.T.

**Taux de rémunération :** 8 %

### Forfait de rémunération :

37 200 € H.T

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant proposé au marché du Maître d'œuvre qui portera le forfait de rémunération à 37 200€ H.T et autorise le Maire cet avenant au contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### REPÉRAGE AMIANTE SALLE DES FORGES ET RÉHABILITATION BÂTIMENT DE ROUDOUÉ

Avant d'intervenir sur la cuisine de la Salle des Forges et le bâtiment de Roudoué, il est nécessaire de procéder à un repérage amiante.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- consulter diverses sociétés pour réaliser ce repérage de l'amiante,
- retenir l'offre la mieux disante,
- signer tous les documents s'y rapportant.

### RUE DE GOAS AR MOGN TRAVAUX DE SÉCURITÉ

Trois sociétés ont été sollicitées pour remettre une offre de prix pour réaliser les travaux de sécurité. «Rue de Goas Ar Mogn».

Le Conseil Municipal confie :

➔ les travaux à l'entreprise HE-LARY pour un montant de 3 479.50 € H.T soit 4 161.49 € TTC.

➔ la pose des balises sera effectuée par les services communaux.

Une subvention du Conseil Général sera sollicitée dans le cadre du produit des amendes de Police.

#### **ACHAT DE LAME DE DÉNEIGEMENT : GROUPEMENT DE COMMANDES**

Considérant qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Bourbriac, et les communes de Bourbriac, Kérien, Plésidy, Pont-Melvez, Saint Adrien, Senven Léhart, le Conseil Mu-

nicipal décide d'acquérir une lame de déneigement via ce groupement.

#### **REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR**

Le remplacement de l'ordinateur du bureau de l'accueil à la Mairie étant indispensable le Conseil Municipal décide d'acquérir :

➔ un nouvel ordinateur pour l'accueil de la Mairie auprès de la société JVS Mairistem en remplacement de l'ancien matériel pour la somme de 626.70 € T.T.C

➔ un disque dur externe pour réaliser les sauvegardes de données pour 137.54 €

#### **ACHAT D'UN LOGICIEL «RE-CENSEMENT MILITAIRE»**

Le Conseil Municipal décide

d'acquérir le logiciel «Recensement Militaire» auprès de la société SEDI moyennant la somme de 239.20 € TTC et souscrire un contrat de maintenance annuelle de 83.72 € T.T.C.

#### **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par M. Kévin GUILLOUX. en vue d'effectuer un apprentissage au sein du service espaces verts de la commune de Bourbriac afin de préparer un Brevet Professionnel Travaux Paysagers (niveau IV) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage.

## Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2010

#### **PLAN DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAL**

Mme Marie BOSCHER du SMEGA présente aux élus le plan de désherbage communal. Ce plan vise à mesurer les surfaces désherbées par la Commune afin de limiter les quantités de produits à utiliser, classer ces zones selon leur risque de pollution des cours d'eau. Une charte communale d'entretien des espaces publics établie par le SMEGA sera proposée dans les prochains mois aux Communes qui souhaitent s'engager à agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Trieux, du Leff et de l'lc.

#### **PROGRAMME ROUTIER 2010**

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour 15 686.64 € sur les voies commu-

nales de Koat Huellan, Logoray, de Mery Langoat accès à Cosquer Lanniou.

#### **TRAVAUX SUR LA CHAPELLE DU DANOUËT**

##### **Demandes de Subvention**

Par délibération du 9 Novembre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé les travaux à réaliser à la chapelle du Danouët en BOURBRIAC comprenant d'une part la remise à niveau du dallage de la chapelle et le rejointoiement des pavés et d'autre part, la réfection d'une partie de la toiture et le remplacement d'une gouttière. Le Conseil Municipal s'engage à faire réaliser les travaux dès obtention des subventions et sollicite l'aide financière de l'Etat (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général pour financer ces travaux.

#### **PEINTURE LOGEMENT RUE DE L'ARGOAT**

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de peintures à la SARL DISSERBO Fils conformément aux devis présentés pour la somme de 6 547.56 € TTC.

#### **TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'ÉGLISE**

le Conseil Municipal décide de confier les travaux de nettoyage extérieur de l'église à la SARL Alain MACE de PLAINE HAUTE conformément au devis arrêté à la somme de dix neuf mille cent trente euros et 2 centimes.

#### **ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

A la demande des Services Vétérinaires, l'acquisition de matériel est souhaitée pour complé-

ter l'équipement du restaurant scolaire. Après concertation avec le Personnel de cuisine et examen des différentes offres proposées, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquiescer trois armoires positives et un désinsectiseur auprès de la société LABEL TABLE de VEZIN LE COQUET pour un montant T.T.C. de 4 792.49 €.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC (ROUDOUÉ)**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'exten-

sion de l'éclairage public des voies entre l'aire de Jeux et de loisirs de Roudoué et le parking près du restaurant scolaire présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 32 000 € et aux conditions définies dans la convention «*Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence*»

#### **CONVENTION BIBLIOTHÈQUE / COMMUNE DE PONT MELVEZ**

Le Conseil Municipal autorise le

maire à signer une convention avec la Commune de PONT MELVEZ pour le prêt de livres moyennant la somme de 50 € pour la période de septembre 2010 à Juillet 2011.

#### **SUPPORT STATUE ST PIERRE À LA CHAPELLE DE PENPINOD.**

Le Conseil Municipal confie la réalisation et l'installation d'un socle à Mme Marie SOULA conformément au devis présenté pour la somme de 432.95 € TTC.

## Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2010

#### **RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le Maire expose que la révision du Plan Local d'Urbanisme qui remplace le POS depuis 1<sup>er</sup> avril 2001, est rendue nécessaire pour modifier le zonage des habitations en zone A et mettre le document en compatibilité avec le SCOT du Pays de Guingamp. Il informe le Conseil Municipal que les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents d'urbanisme seront compensées par une part de la Dotation générale de décentralisation (D.G.D.) allouée par l'Etat. Les services de l'Etat sont associés à la révision du PLU à l'initiative du maire ou à la demande du préfet conformément à l'article L. 123-7 du code de l'urbanisme. Les personnes publiques autres que l'Etat associées à la révision du PLU sont la Région, le Département, l'EPCI chargé du Schéma de Cohérence Territoriale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers. Ces personnes publiques doivent être consultées à leur

demande au cours de la révision du PLU. Il en est de même pour les Maires des communes voisines et pour les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus.

#### **RÉGULARISATION CADASTRALE - KERGROAS**

le Conseil Municipal accepte de céder gratuitement la parcelle D 1711 pour une contenance de 280 m<sup>2</sup> au Conseil Général des Côtes d'Armor, tous les frais concernant cette cession seront à la charge du Conseil Général.

#### **ACQUISITION DE CONVECTEURS ÉLECTRIQUES**

Le remplacement des convecteurs électriques dans un logement «Rue de l'Argoat» et la salle de St Houarneau s'avère indispensable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition des Ets ROUENEL pour la fourniture de 8 convecteurs pour un montant de 1 306,28 € TTC.

#### **AVIS SUR INSTALLATION CLASSÉE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes présentées par le GAEC de Beau Soleil en vue de la mise à jour de la situation de l'exploitation comprenant un élevage laitier mixte réparti sur 2 sites (Stanguenat et Pors an Foulter) avec mise à jour du plan d'épandage et un élevage avicole autorisé au lieu dit Stanguenat (poulets de chair) avec augmentation du cheptel soit un projet de 54400 animaux.

#### **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2009**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un

rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de BOURBRIAC.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009 du service public «*alimentation en eau potable*» établi par le Syndicat d'Eau de Kerauffredou. Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2009.

### ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION «CIMETIÈRE»

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société «**GESLAND**»

- ➔ Logiciel 500 € H.T
- ➔ Cartographie 2 107 € H.T.
- ➔ Formation 225 € H.T
- ➔ Maintenance 301.25 €/an

### CADASTRE NUMÉRISÉ

Dans le cadre de la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de Guingamp, il convient de signer une convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre avec le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Guingamp. Il est rappelé que le programme d'actions du Pays prévoit la mise en place d'un Web-SIG à l'échelle du Pays de Guingamp,

projet qui doit permettre fin 2010 aux communes qui en feraient la demande de disposer du cadastre numérisé sous SIG via un serveur Web administré par le Pays ou via une solution amovible.

Le Conseil Municipal demande à bénéficier gratuitement du produit Cadastre proposé par le Pays via une technologie Web-SIG ou solution amovible.

### PROGRAMME ROUTIER 2011

Suite au travail de la commission «*Voirie*» qui a sillonné toute la voirie communale, le Conseil Municipal approuve le projet de renforcement des voies communales

suivantes pour l'année 2011 :

- ➔ C.R. n° 79 à Rubertel - 680 ml
- ➔ C.E. n° 25 à Rubertel - 90 ml
- ➔ V.C. n° 7 à Kerleigne - 25 ml
- ➔ C.R n° 42 à Kergouan - 420 ml
- ➔ C.R. n° 38 à Goaspren - 290 ml
- ➔ V.C. n° 31 à Penquelen - 800 ml
- ➔ V.C. n° 36 à Goajou - 190 ml
- ➔ V.C.n° 40 à Penleguer - 80 ml
- ➔ V.C.n° 18 à Coat Forn - 580 ml
- ➔ C.R.n° 56 à Kerlo Vian - 290 ml

### CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DU PATRIMOINE DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE T.N.C.

Le Conseil Municipal décide de créer pour la bibliothèque municipale un poste d'agent du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (durée hebdomadaire de 21 H) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

### CONVENTION BIBLIOTHÈQUE / ECOLE SAINT JOSEPH DE PLESIDY

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'école Saint Joseph de PLESIDY pour le prêt de livres moyennant la somme de 50 € pour la période de novembre 2010 à Juillet 2011.

### RENOUVELLEMENT CONTRAT QUALITÉ INFORMATIQUE POUR LES MATÉRIELS INFORMATIQUES ET RÉSEAUX DES SITES COMMUNAUX ( MAIRIE, ÉCOLES, MÉDIATHÈQUE)

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour les matériels informatiques et réseaux des différents sites communaux (Mairie, Médiathèque, écoles) avec la société Qualité Informatique, Agence de GUINGAMP suivant les tarifs ci-joint :

**Tarif horaire d'intervention :** 75 € H.T

**Montant forfaitaire annuel :** 500 € H.T.

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Affaire LE GROS / Commune. Le Maire rend compte à l'assemblée des conclusions jugement rendu le 10 Novembre 2010 par le Tribunal Administratif de Rennes concernant l'affaire Le Gros et l'association de défense du citoyen contribuable contre la Commune.

### MOTION DE SOUTIEN POUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA BRETAGNE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'appel à la reconnaissance du Patrimoine Culturel Immatériel en Bretagne, appel rédigé par un collectif d'acteurs et associations culturelles de Bretagne et visant à faire inscrire sur les listes de l'UNESCO des éléments majeurs du Patrimoine Culturel Immatériel de la Bretagne, en premier lieu desquels :

- ➔ le fest-noz sur les listes représentatives de l'UNESCO,
- ➔ le chant à écouter (complaintes, gwerziou, soniou,...) sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO,

➔ les jeux et sports traditionnels bretons sur les listes de sauvegarde de l'UNESCO.

#### LOGEMENTS SOCIAUX 4 RUE DU TUMULUS

Participation de la Commune

Par délibération du 27 Février 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière à M. Michel LE MARREC pour la réalisation de logements sociaux «Rue du Tumulus» à hauteur de 5 % avec

un maximum de 25 € le m<sup>2</sup>. Le montant des travaux subventionnables est de 120 758 €. La subvention communale sollicitée est de 6 038 € soit 25.70 € / m<sup>2</sup>.

## Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2010

#### RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DE ROUDOÛÉ

Suite à l'avis public à la concurrence a été lancé dans la Presse en vue d'attribuer les

travaux de restructuration des bâtiments de Roudoué à usage de centre de loisirs et la salle de Judo et la journée de négociation organisée le 14 Décembre

2010, le Conseil Municipal :

➔ décide de confier les travaux comme suit :

DEMOLITION - GROS OEUVRE - VRD  
CHARPENTE - OSSATURE BOIS  
COUVERTURE ZINC  
MENUISERIES EXTERIEURES ALU  
MENUISERIES INTERIEURES  
SERRURERIE  
CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS  
CARRELAGE - FAIENCES  
PEINTURE  
ELECTRICITE

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| BMB :             | 72 845.43 € HT   |
| GROLEAU :         | 77 000,00 € HT   |
| LE QUERE MORELLEC | 50 500.00 € H.T. |
| GROLEAU           | 38 000.00 € H.T  |
| GROLEAU           | 21 825.87 € H.T. |
| META FER          | 25 000.00 € H.T  |
| CARN              | 41 924.55 € H.T  |
| CRA LOUSSE        | 22 000.00 € H.T  |
| SOLEMUR           | 9 600.00 € H.T   |
| CAPE              | 23 496.56 € H.T  |

➔ autorise le Maire a signé les marchés avec les différentes entreprises et prend acte que le lot N° 11 (Plomberie-Sanitaire-Chauffage) sera attribué ultérieurement après poursuite des négociations.

#### SALLE DES FORGES CHAMBRE FROIDE

Dans le cadre du réaménagement de la cuisine à la salle des Forges, le déplacement de la chambre froide s'impose. Après l'examen des différentes offres, le Conseil Municipal décide de confier à la société B.I.P (BREIZH ISO PRO) le déplacement de la chambre froide existante pour 700€ H.T et à M. Laurent DERRIEN la fourniture d'un groupe frigorifique neuf pour la somme de 2 215.70 € H.T.

#### EMPRUNT DE 500 000 €.

Pour financer les investissements en cours, le Conseil Municipal décide d'emprunter 500 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDITAGRI-COLE MUTUEL des CÔTES D'ARMOR dans les conditions suivantes :

Taux fixe annuel : 3.56 %

Taux annuel correspondant pour un crédit à échéances constantes : 2.95 %

#### ASSURANCES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

➔ décide de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 un contrat d'assurances auprès de GROUPAMA Loire Bretagne pour les lots

#### N° 1 - Dommages aux biens

#### N° 2 - Responsabilités

#### N° 3 - Flotte Véhicules Auto Mission

#### N° 4 - Protection Juridique

moyennant une prime annuelle de 9 256 € pour 2011.

#### PLATEAU SUR ÉLEVÉ AU LOTISSEMENT DU COURJOU

#### ALLÉES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'aménagement d'un plateau surélevé au lotissement du Courjou et le revêtement en enrobé de l'allée menant de l'école élémentaire et un cheminement interne ont été chiffrés par 2 entreprises. Les travaux sont confiés à l'entreprise HELARY pour un montant de 11 786.58 € T.T.C.

# AGIR

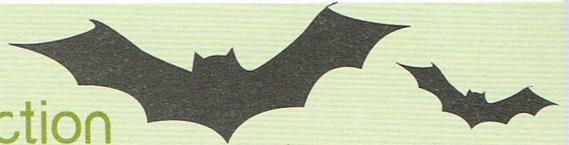
(Association d'Aide à la Reconversion des Agriculteurs)

Elle a pour mission d'aider les exploitants sur leur réflexion face à leur avenir, ainsi que de les accompagner dans leur projet de reconversion professionnelle (aides ARP, recherche d'emploi ou de formation).

Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez contacter M. LE CLERC Philippe BP 10540 22194 PLERIN Tél. : **02 96 79 22 63** ou **06 31 77 38 42**

Mail : [agir.le.clerc.philip@orange.fr](mailto:agir.le.clerc.philip@orange.fr)

## Des chauves-souris, toujours menacées d'extinction



La naissance d'un unique petit par an et un faible taux de survie la première année sont les facteurs qui limitent la reconstitution de leurs populations après un siècle de déclin.

L'association Bretagne Vivante réalise un inventaire permanent des populations de chauves-souris afin de suivre leur dynamique et avoir un indicateur de la qualité de la biodiversité.

Parmi les plus connues et les plus communes sont les petites pipistrelles qui se logent derrière nos volets ou entre les ardoises et l'isolation. Mais d'autres espèces méritent une attention toute particulière : celles qui sont suspendues de façon très visibles aux poutres des combles et greniers (en été) et au plafond des caves (en hiver) : les rhinolophes et les murins.

### Appel à témoignage

Vous connaissez un lieu occupé par des chauves-souris ?  
Contactez-nous au 06.38.83.66.82 (M. Farcy) ou au 06.83.05.09.92 (M. Le Houédec)



Bretagne Vivante respecte la quiétude des animaux,  
la confidentialité des lieux et apporte toute information sur ces animaux.

Bretagne Vivante – SEPNB - 186 rue Anatole France - BP 63121 - 29231 Brest cedex 3

[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)  
association loi 1901 reconnue d'utilité publique

## Défense des consommateurs UFC

Que Choisir Paimpol Lannion

L'association locale UFC Que Choisir Paimpol Lannion

tient une permanence :

à **GUINGAMP**

**salle n°1 du site de l'Espace d'Activités et de Loisirs de Roudourou,**  
**(en face de l'entrée du stade)**

Le samedi matin de 10h à 11h30 un samedi sur deux : 23/04 ; 07/05 ; etc...

**Sans rendez vous**

Vous avez un litige avec votre propriétaire, votre assureur,  
votre banque, votre garagiste, etc ....

**Besoin d'aide** ; les conseillers bénévoles de l'association  
se tiennent à votre disposition.

Email : [paimpol-lannion@ufc-quechoisir.org](mailto:paimpol-lannion@ufc-quechoisir.org)





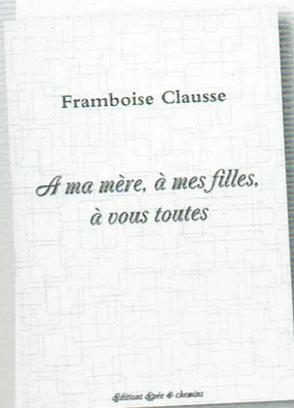
## Forum

Fort de ses deux précédents succès, la troisième Edition du Forum des Associations aura lieu le **Samedi 10 Septembre 2011** dans les salles de Koz-Kastell de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Ce sera l'occasion pour les associations sportives et culturelles de Bourbriac de vous présenter leurs activités et animations pour la saison 2011/2012.

Venez nombreux !

## Framboise Clausse : un témoignage d'espoir pour les femmes violentées



**A ma mère, à mes filles, à vous toutes**, témoignage d'espoir d'une Briacine d'adoption, ayant vécu des violences extrêmes, écrit par Framboise Clausse, en librairie depuis **le 15 mars à l'occasion de la Journée internationale des femmes**.

Quand elle était une très jeune femme, Framboise CLAUSE a été victime d'un enlèvement, d'un viol sous la menace d'une arme puis d'actes de maltraitance de la part d'un membre de sa famille, avant de connaître la violence de la rue.

Pourtant, elle choisit de poser un regard différent sur la problématique des violences faites aux femmes.

Ce regard, aboutissement d'un long cheminement personnel, elle a choisi de nous faire partager en publiant un ouvrage original, empreint tout à la fois de joie de vivre, d'humour et de sérénité.

**A ma mère, à mes filles, à vous toutes invite les femmes à prendre en main leur destin**, à découvrir leur capacité de guérison et d'évolution et à assumer pleinement leur responsabilité dans la nécessaire transformation de notre société.

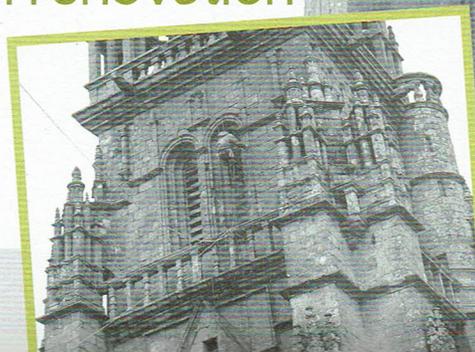
L'auteure a reçu le soutien de **Benoîte Groult**, femme de lettres et féministe engagée, pour son témoignage « rare, précieux et vital ».

Framboise Clausse est mariée et mère de 5 enfants dont 4 filles. Formatrice en développement personnel, énergéticienne, elle s'investit activement dans les associations œuvrant pour les femmes.

### CONTACT

**Framboise Clausse**  
4 K rue du Tumulus - 22390 BOURBRIAC  
Tel : 20 56 14 93 37 - Mob : 06 58 96 30 69  
Mail : [framboiseclausse@yahoo.fr](mailto:framboiseclausse@yahoo.fr)

## L'église en rénovation



## Les clefs du budget 2011

Les recettes de fonctionnement de la commune s'établissent cette année à 2 039 828 €.

Les dépenses de fonctionnement se montent à 1 438 706 €.

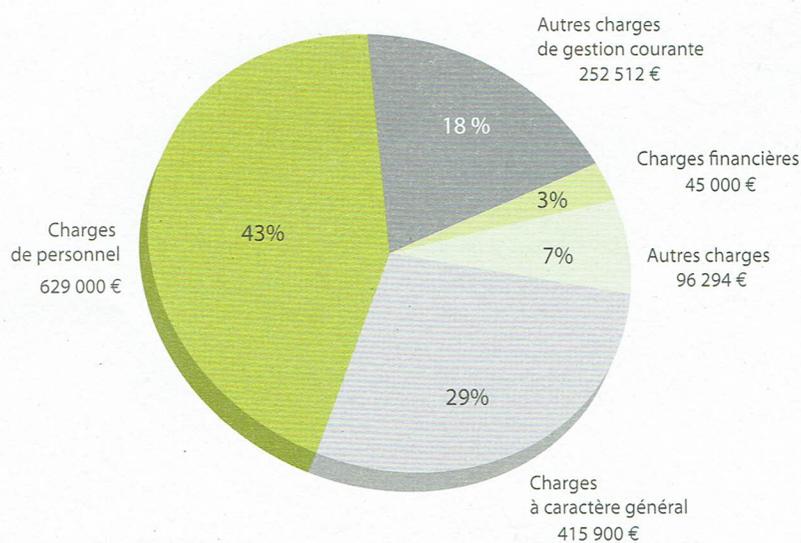
Il en résulte un excédent de fonctionnement ou autofinancement de 601 112 € destiné à financer les investissements.

Le programme d'investissement se chiffre à un montant net de 2 374 536 € et de 2 534 536 € en incluant le remboursement du capital des emprunts.

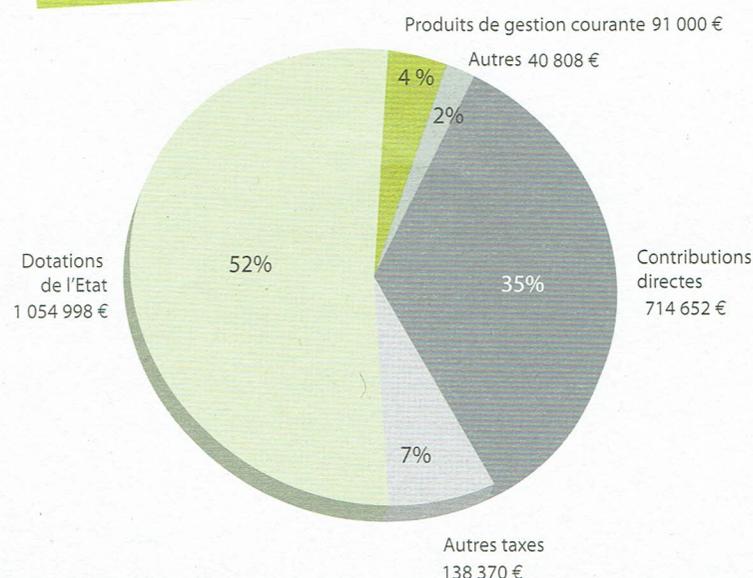
Afin de parvenir à financer ces travaux, il est envisagé un emprunt de 500 000 € qui cependant ne sera réalisé qu'autant que de besoin.

**Les taux des impôts locaux sont reconduits sans changement.**

### Dépenses de fonctionnement prévisionnel 2011



### Recettes de fonctionnement prévisionnel 2011





## Les réalisations prévues en 2011

- Extension de la salle des forges.
- Rénovation du bâtiment des activités enfance/jeunesse et judo de Roudoué.
- Patrimoine : réalisation de travaux d'urgence sur la chapelle St Houarneau et entretien des chapelles du Danouët et de Pénity (financés en grande partie par les associations de quartier), calvaire de Kroaz Garnel.
- Achèvement de l'aire de jeux de Roudoué
- Programme routier de 4 kms.
- Première tranche du futur lotissement de Koz Kastell.
- Début des travaux de rénovation de la place du bourg et des différents réseaux d'assainissement.
- Divers petits programmes de travaux.



| JANVIER |    | FEVRIER     |    | MARS |     | AVRIL       |         | MAI   |         | JUIN |             |         |    |             |   |    |
|---------|----|-------------|----|------|-----|-------------|---------|-------|---------|------|-------------|---------|----|-------------|---|----|
| S       | 1  | M           | 1  | M    | 1   | V           | 1       | Repas | D       | 1    | M           | 1       |    |             |   |    |
| D       | 2  | M           | 2  | M    | 2   | Don du sang | S       | 2     | Repas   | L    | 2           | J       | 2  | Loto        |   |    |
| L       | 3  | J           | 3  | J    | 3   |             | D       | 3     | Bal     | M    | 3           | V       | 3  |             |   |    |
| M       | 4  | V           | 4  | V    | 4   |             | L       | 4     |         | M    | 4           | S       | 4  | Mariage     |   |    |
| M       | 5  | S           | 5  | S    | 5   |             | M       | 5     |         | J    | 5           | D       | 5  | Mariage     |   |    |
| J       | 6  | D           | 6  | Bal  | D   | 6           | Théâtre | M     | 6       | V    | 6           | L       | 6  |             |   |    |
| V       | 7  | Vœux        | L  | 7    | L   | 7           |         | J     | 7       | S    | 7           | M       | 7  |             |   |    |
| S       | 8  | M           | 8  | M    | 8   |             | V       | 8     |         | D    | 8           | Bal     | M  | 8           |   |    |
| D       | 9  | M           | 9  | M    | 9   |             | S       | 9     | Théâtre | L    | 9           | J       | 9  |             |   |    |
| L       | 10 | J           | 10 | J    | 10  |             | D       | 10    | Théâtre | M    | 10          | V       | 10 |             |   |    |
| M       | 11 | V           | 11 | V    | 11  | Repas       | L       | 11    |         | M    | 11          | S       | 11 | Mariage     |   |    |
| M       | 12 | S           | 12 | S    | 12  | Repas       | M       | 12    |         | J    | 12          | D       | 12 | Bal         |   |    |
| J       | 13 | D           | 13 | D    | 13  | Bal         | M       | 13    |         | V    | 13          | L       | 13 |             |   |    |
| V       | 14 | L           | 14 | L    | 14  |             | J       | 14    |         | S    | 14          | Repas   | M  | 14          |   |    |
| S       | 15 | M           | 15 | M    | 15  |             | V       | 15    |         | D    | 15          | M       | 15 | Don du sang |   |    |
| D       | 16 | Bal         | M  | 16   | M   | 16          |         | S     | 16      | Loto | L           | 16      | J  | 16          |   |    |
| L       | 17 | J           | 17 | J    | 17  |             | D       | 17    | Bal     | M    | 17          | V       | 17 |             |   |    |
| M       | 18 | V           | 18 | V    | 18  |             | L       | 18    |         | M    | 18          | S       | 18 |             |   |    |
| M       | 19 | S           | 19 | S    | 19  | Théâtre     | M       | 19    |         | J    | 19          | D       | 19 | Repas       |   |    |
| J       | 20 | D           | 20 | D    | 20  | Théâtre     | M       | 20    |         | V    | 20          | L       | 20 |             |   |    |
| V       | 21 | L           | 21 | L    | 21  |             | J       | 21    |         | S    | 21          | M       | 21 |             |   |    |
| S       | 22 | M           | 22 | M    | 22  |             | V       | 22    |         | D    | 22          | Bal     | M  | 22          |   |    |
| D       | 23 | Bal         | M  | 23   | M   | 23          |         | S     | 23      |      | L           | 23      | J  | 23          |   |    |
| L       | 24 | J           | 24 | J    | 24  |             | D       | 24    | Bal     | M    | 24          | V       | 24 |             |   |    |
| M       | 25 | V           | 25 | V    | 25  |             | L       | 25    |         | M    | 25          | S       | 25 |             |   |    |
| M       | 26 | S           | 26 | S    | 26  |             | M       | 26    |         | J    | 26          | D       | 26 | Bal         |   |    |
| J       | 27 | Don du sang | D  | 27   | Bal | D           | 27      | Bal   | M       | 27   | Don du sang | V       | 27 | Animation   | L | 27 |
| V       | 28 | L           | 28 | L    | 28  |             | J       | 28    |         | S    | 28          | Mariage | M  | 28          |   |    |
| S       | 29 |             |    | M    | 29  |             | V       | 29    |         | D    | 29          | M       | 29 |             |   |    |
| D       | 30 | Bal         |    | M    | 30  |             | S       | 30    | Repas   | L    | 30          | J       | 30 |             |   |    |
| L       | 31 |             |    | J    | 31  |             |         |       |         | M    | 31          |         |    |             |   |    |

| JUILLET |    | AOÛT    |    | SEPTEMBRE |    | OCTOBRE     |         | NOVEMBRE |           | DÉCEMBRE |       |               |             |          |          |
|---------|----|---------|----|-----------|----|-------------|---------|----------|-----------|----------|-------|---------------|-------------|----------|----------|
| V       | 1  | L       | 1  | J         | 1  | S           | 1       | Loto     | M         | 1        | J     | 1             |             |          |          |
| S       | 2  | Mariage | M  | 2         | V  | 2           | D       | 2        | Bal       | M        | 2     | V             | 2           | Téléthon |          |
| D       | 3  | Mariage | M  | 3         | S  | 3           | Mariage | L        | 3         | J        | 3     | Don de plasma | S           | 3        | Téléthon |
| L       | 4  | J       | 4  | D         | 4  | Mariage     | M       | 4        | V         | 4        | D     | 4             | Bal         |          |          |
| M       | 5  | V       | 5  | L         | 5  |             | M       | 5        | S         | 5        | L     | 5             |             |          |          |
| M       | 6  | S       | 6  | Mariage   | M  | 6           | J       | 6        | D         | 6        | M     | 6             |             |          |          |
| J       | 7  | D       | 7  | M         | 7  | Don du sang | V       | 7        | L         | 7        | M     | 7             | Don du sang |          |          |
| V       | 8  | L       | 8  | J         | 8  |             | S       | 8        | M         | 8        | J     | 8             |             |          |          |
| S       | 9  | Mariage | M  | 9         | V  | 9           | D       | 9        | M         | 9        | V     | 9             |             |          |          |
| D       | 10 | Mariage | M  | 10        | S  | 10          | Repas   | L        | 10        | J        | 10    | S             | 10          |          |          |
| L       | 11 | J       | 11 | D         | 11 | Bal         | M       | 11       | V         | 11       | Repas | D             | 11          | Bal      |          |
| M       | 12 | V       | 12 | L         | 12 |             | M       | 12       | S         | 12       | Repas | L             | 12          |          |          |
| M       | 13 | S       | 13 | M         | 13 |             | J       | 13       | D         | 13       | M     | 13            |             |          |          |
| J       | 14 | D       | 14 | M         | 14 |             | V       | 14       | L         | 14       | M     | 14            |             |          |          |
| V       | 15 | L       | 15 | J         | 15 |             | S       | 15       | M         | 15       | J     | 15            |             |          |          |
| S       | 16 | M       | 16 | V         | 16 |             | D       | 16       | Bal       | M        | 16    | V             | 16          |          |          |
| D       | 17 | Bal     | M  | 17        | S  | 17          | L       | 17       | J         | 17       | S     | 17            |             |          |          |
| L       | 18 | J       | 18 | D         | 18 |             | M       | 18       | V         | 18       | D     | 18            | Bal         |          |          |
| M       | 19 | V       | 19 | L         | 19 |             | M       | 19       | S         | 19       | L     | 19            |             |          |          |
| M       | 20 | S       | 20 | Mariage   | M  | 20          | J       | 20       | D         | 20       | Bal   | M             | 20          |          |          |
| J       | 21 | D       | 21 | M         | 21 |             | V       | 21       | Repas     | L        | 21    | M             | 21          |          |          |
| V       | 22 | L       | 22 | J         | 22 |             | S       | 22       | Animation | M        | 22    | J             | 22          |          |          |
| S       | 23 | Mariage | M  | 23        | V  | 23          | D       | 23       | Bal       | M        | 23    | V             | 23          |          |          |
| D       | 24 | Mariage | M  | 24        | S  | 24          | L       | 24       | J         | 24       | S     | 24            |             |          |          |
| L       | 25 | J       | 25 | D         | 25 |             | M       | 25       | V         | 25       | Repas | D             | 25          |          |          |
| M       | 26 | V       | 26 | Mariage   | L  | 26          | M       | 26       | S         | 26       | L     | 26            |             |          |          |
| M       | 27 | S       | 27 | M         | 27 |             | J       | 27       | D         | 27       | Bal   | M             | 27          |          |          |
| J       | 28 | D       | 28 | M         | 28 |             | V       | 28       | L         | 28       | M     | 28            |             |          |          |
| V       | 29 | L       | 29 | J         | 29 |             | S       | 29       | M         | 29       | J     | 29            |             |          |          |
| S       | 30 | Mariage | M  | 30        | V  | 30          | D       | 30       | Bal       | M        | 30    | V             | 30          | Loto     |          |
| D       | 31 | Mariage | M  | 31        |    |             | L       | 31       |           |          | S     | 31            | Réveillon   |          |          |